



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de Toulouse

MAIRIE DE BOULOC

55, rue Jean-Jaurès – 31620 BOULOC – Tél. 05 62 79 94 85
communication@mairie-bouloc.fr - www.mairie-bouloc.com

Réservé à l'administration :

- Attestation d'assurance
- Cautiion
- Chèque location
- Kbis

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Raison sociale

Nom

Prénom

Adresse :

Téléphone portable : Courriel :

Est autorisé(e) à occuper :

- La salle Garonne - *Capacité d'accueil 10 personnes – 17m2*
- La salle Pyrénées - *Capacité d'accueil 15 personnes – 19m2*

Le deh à..... h

Sous réserve d'acquitter un droit de location de : **(Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC)**

➤ Salle Garonne

- Y 1 heure : 12.00 € TTC
- Y ½ journée : 30.00 € TTC
- Y 1 journée : 50.00 € TTC
- Y 1 mois : 500.00 € TTC

➤ Salle Pyrénées

- Y 1 heure : 15.00 € TTC
- Y ½ journée : 40.00 € TTC
- Y 1 journée : 60.00 € TTC
- Y 1 mois : 500,00 € TTC

➤ Prêt du rétroprojecteur

- Y 1 journée : 20.00 € TTC

- 1) Le bénéficiaire devra se conformer au règlement d'utilisation et notamment être en possession d'une police d'assurance destinée à garantir les risques liés à l'occupation et déclare avoir pris connaissance du règlement qui lui a été remis.
- 2) La présente autorisation est individuelle. Son bénéficiaire ci-dessus désigné ne pourra la céder à un tiers sous peine de retrait immédiat.
- 3) Le bénéficiaire s'acquittera d'une caution d'un montant de 200.00 € (dégradation du matériel et de la salle) + d'une caution de 50 € (non réalisation du ménage) (à remettre à la remise des clés).
- 4) Le bénéficiaire se verra remettre un double de cette présente autorisation.

En cas d'urgence, il pourra contacter la mairie au : 05.62.79.94.94

Fait à BOULOC , le

Le bénéficiaire

Le Maire Adjoint,